PAGES DE GAUCHE,

Flash Assemblée Départementale 20/11

La lettre des élu(e)s du Groupe Gauche 71 au Conseil départemental

Assemblée départementale du 20 novembre : pour rien, sauf pour quelques uns

L'assemblée départementale du 20 novembre n'a pas dérogé à la méthode employée depuis le mois d'avril : une assemblée pour rien. Etait-ce la tenue des élections régionales qui a guidé l'exécutif dans ce choix de ne fâcher personne ? On est en droit de le penser, tant les décisions importantes semblent remises au vote du budget, repoussé en mars. Pourtant, alors qu'il faudrait trouver 16 millions d'économies, les premières réponses ont de quoi surprendre. Entre une subvention d'1 million d'euros, dont 500 000 débloqués tout de suite pour la rénovation de l'Espace des arts de Chalon, ou une étude au pôle charolais pour 14 500 euros, ou encore un bricolage pour subventionner directement l'Elan Chalon à la suite de l'arrêt de la marque « Saône-et-Loire Créative Labourgogne »; l'art de l'improvisation est de mise. Engager déjà des dépenses non prévues en 2015 pour enclencher des économies à venir en 2016, il fallait y penser. Ils l'ont fait.

Futur plan d'économies : une comparaison inappropriée avec le plan de sauvetage de 2010

L'exécutif justifie sa démarche de reporter le budget 2016 par la baisse des dotations et par la nécessité d'une concertation accrue avec les partenaires de la collectivité. Et aime prendre pour référence ce qui a été fait en 2010 par la majorité sortante et un budget voté en février cette année-là. Mais comparaison n'est pas raison. D'abord parce que le contexte financier est tout à fait différent. La démarche de 2010 suivait en effet la décision, par l'ex Président Sarkozy, soutenue alors par l'ex opposition de supprimer la taxe professionnelle. Il était alors tout de même question de trouver 58 millions de recettes, dont la compensation n'était pas définie en décembre 2009 ; là où la baisse des dotations 2016 - c'est parfaitement connu- est évaluée à 8 millions. Ensuite, dès l'automne 2009, 16 réunions ouvertes à la société civile avaient été organisées pour expliquer, face à la population, les conditions financièrement difficiles du Département pour boucler son budget 2010 et confronter publiquement ses choix. Il faut aussi rappeler que le gouvernement d'alors avait tout de même supprimé tout levier fiscal aux Départements.

L'exécutif ne peut ainsi, ni sur sa méthode ni sur le contexte, justifier ses insuffisances en comparant avec ce qui a été fait avant.

La différence gauche droite à l'aune de la question du RSA

Au nom du groupe Gauche 71, Evelyne Couillerot avait déposé une motion sur le Revenu de Solidarité Active, dont on connait l'impact sur les finances départementales. Tout en revendiquant la nationalisation du financement du RSA, la motion demandait des mesures législatives qui renforcent l'équité territoriale de cette allocation et consacrent un effort égal de chaque Département en matière d'insertion des publics bénéficiaires de cette allocation. La tentation est en effet grande, du côté des Départements de droite majoritaires à l'Assemblée des Départements de France, d'introduire une décentralisation complète du RSA. Une telle liberté signifierait alors d'obtenir le pouvoir de réduire drastiquement les dépenses consacrées au RSA, par exemple en radiant massivement les bénéficiaires. Or, la Droite de Saône et Loire a proposé une contre motion édulcorée des mesures d'équité territoriale sollicitées par la Gauche. Un texte qui se résumait à l'aspect financier, sans envisager la dimension insertion du RSA. Où situer alors la Droite départementale, laquelle a eu comme première décision de créer une cellule de contrôle renforcée, dans cette ligne de fracture ? Impossible de savoir, la Vice-Présidente chargée de l'insertion, présente en séance, n'ayant pas dit un mot sur un sujet pour lequel elle a pourtant délégation. L'exécutif est bien, comme le voulait le Président à son installation de plus en plus « resserré »!



GRAND ECART 1

EXCLUSIF:

le journal du Département est imprimé en... MAYENNE

« On ne me fera pas croire qu'il n'y a pas d'imprimeur en Saône-et-Loire ». André Accary, 27 mars 2015, à propos de l'imprimeur choisi par la majorité précédente concernant le magazine de la marque et celui de « Saône-et-Loire magazine ». Cette diatribe électorale était assortie d'une accusation de favoritisme déclinée par une supposée volonté « de faire travailler les petits copains ». Les règles encadrant l'attribution des marchés publics sur des critères objectifs avaient alors été rappelées au candidat Accary. Les contourner en intégrant des considérations locales aurait justement été condamnable. Or, huit mois plus tard, le nouveau marché d'impression a été attribué à un prestataire qui est situé en Mayenne. Il n'y a aucune critique à porter à cela : la CAO actuelle, d'ailleurs constituée proportionnellement à l'équilibre politique du Conseil départemental, a retenu, comme la précédente, le prestataire le mieux placé en fonction des critères de sélection exposés. Et celui-ci n'est pas en Saône-et-Loire, comme celui qui avait été choisi précédemment selon les mêmes règles.

On constatera avec satisfaction que le Président Accary s'est converti aux règles des marchés publics et en a appris les rudiments. Un bon point.

Une décision modificative qui révèle un soutien départemental atone pour l'investissement local

Seuls les chiffres restent. Et celui de l'investissement final que consentira le Département pour l'aide aux projets des collectivités en 2015 vérifie cet adage. En retirant plus de 2,8 millions d'euros de crédits d'investissements dans les subventions autres que les équipements départementaux, le premier ajustement de l'exécutif sur le budget 2015 révèle, qu'au bout du compte, même avec les 330 subventions distribuées pour le programme « 100 projets », le total de l'investissement soutenu par le Conseil départemental pour les collectivités n'augmentera pas cette année. Cette décision, pour l'essentiel due à l'arrêt d'autres programmes, relativise ainsi l'effet levier sur l'économie locale de ces subventions. Ce qui devait être la marque de fabrique de cette nouvelle équipe n'aura donc globalement pas boosté l'investissement local dans le département.

Une demande de mission pour évaluer le programme « 100 projets » d'ores et déjà rejetée ?

Au nom du groupe Gauche 71, Evelyne Couillerot a sollicité, comme le règlement intérieur l'autorise, une mission d'évaluation du programme « 100 projets pour l'emploi ». Il lui a en effet paru utile, puisque le Président entend faire évoluer le soutien du Département envers les collectivités pour le rendre « plus lisible » et «éviter le saupoudrage», de tenir compte des résultats sur l'emploi de ce type d'aide, en évaluant l'effet sur l'économie locale de ce programme. Cette mission se serait bien inscrite dans une vision constructive, pour éclairer des choix à venir. Un signe d'ouverture que le Président semble avoir déjà balayé d'un revers de main, qualifiant celle-ci de «perte de temps »... Constructif!

Avenir des aides aux territoires : une démarche à géométrie variable

Dans la foulée d'un courrier envoyé aux présidents d'intercommunalités, les invitant à des réunions pour écouter leurs besoins dans chaque territoire, le Président Accary a justifié dans son discours le choix d'une échelle intercommunale pour engager cette concertation. Si l'intention peut être louable, en revanche la géométrie variable de cette consultation interroge. En effet, des territoires comme la Communauté Urbaine ou le Grand Autunois n'ont pas été convoqués en fonction de leur appartenance aux Schémas de cohérence territoriale, disposition appliquée partout ailleurs. Cela augure mal de la cohérence de cette approche... Aurions-nous déjà affaire à un maquillage préfigurant la suppression des aides actuelles aux communes, en fonction de cette nouvelle géographie ? Un Vice-président ayant déjà annoncé la suppression du PIIC alors même que la consultation est censée commencer, on mesure déjà le poids qui sera accordé à l'écoute des besoins des Maires.

GRAND ECART 2

Volte face sur la fiscalité

«Et vous voudriez que, aujourd'hui, nous votions, sans rien dire, une augmentation de DMTO qui toucherait encore un peu plus les Saône-et-Loiriens qui souhaitent accéder à la propriété, ou qui souhaitent céder leurs biens? Augmenter la fiscalité est moralement inacceptable, nous voterons contre ». André Accary, 28 mars 2014.

Il a fallu rappeler au Président actuel ses propos tenus alors qu'il était dans l'opposition. En effet, un rapport inscrit à l'ordre du jour proposait de prolonger pour un an la possibilité d'augmenter le taux appliqué par le Département sur les transactions immobilières, en le fixant à 4,5%. Cette possibilité, offerte depuis 2014 par le gouvernement, est une des dispositions visant à compenser le reste à charge des allocations nationales de solidarité et permettra au Département d'encaisser 5,8 millions d'euros supplémentaires en 2015. Une fois aux affaires, on a donc pu constater que le Président Accary s'était converti, en toute discrétion, à cette recette. Ce rapport a en effet été mis en débat à la suite d'une demande du groupe Gauche 71, l'exécutif comptant bien ne pas trop donner d'importance à ce taux, au vu du grand écart à faire sur le sujet.

Le groupe Gauche 71 a voté pour cette continuité.

Prochaine Assemblée Départementale le Vendredi 12 février 2016 à 9h30